



CANMORE

SARL au capital de 80 000€ - RCS Evry 484 981 857

17 bis, rue Sainte Croix 91150 Étampes

Tél : 01 60 80 33 18 – etampes@laforet.com

Vente

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Honoraires de transaction : Barème à compter du 1^{er} avril 2017

Prix de vente de	à	% d'honoraires
Inférieur	45 000 €	4 500 €
45 001 €	90 000 €	10,00%
90 001 €	120 000 €	9,00%
120 001 €	150 000 €	8,00%
150 001 €	190 000 €	7,50%
190 001 €	240 000 €	7,00%
240 001 €	290 000 €	6,50%
290 001 €	350 000 €	6,00%
Supérieur	350 001 €	5,00%

Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Location – Barème à compter du 15 avril 2019

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes (régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989)

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction de bail :

- **Zones très tendues** : 12€ TTC/m² de la surface habitable à la charge du locataire et 12€ TTC/m² de la surface habitable à la charge du bailleur
- **Zones tendues** : 10€ TTC/m² de la surface habitable à la charge du locataire et 10€ TTC/m² de la surface habitable à la charge du bailleur
- **Autres zones** : 8€ TTC/m² de la surface habitable à la charge du locataire et 8€ TTC/m² de la surface habitable à la charge du bailleur

État des lieux :

- 3€ TTC/m² de la surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC/m² de la surface habitable à la charge du bailleur

Entremise et négociation (à la charge du bailleur) : un mois de loyer charges comprises, diminué des honoraires précités (visite, constitution de dossier, rédaction de bail, état des lieux)

Prestations particulières :

Bail pour une place de parking : 200€ TTC à la charge du locataire

Honoraires pour baux professionnels et commerciaux : 10% HT du loyer triennal à la charge du locataire

Gestion – Barème à compter du 1^{er} avril 2017

- **Honoraires de gestion** : 7% HT sur les encaissements, soit 8,40% TTC à la charge du bailleur
- **Assurance Loyer Impayés** : 2,50% TTC (en cas de modification du tarif par l'assureur, ce taux sera modifié dans les mêmes proportions)